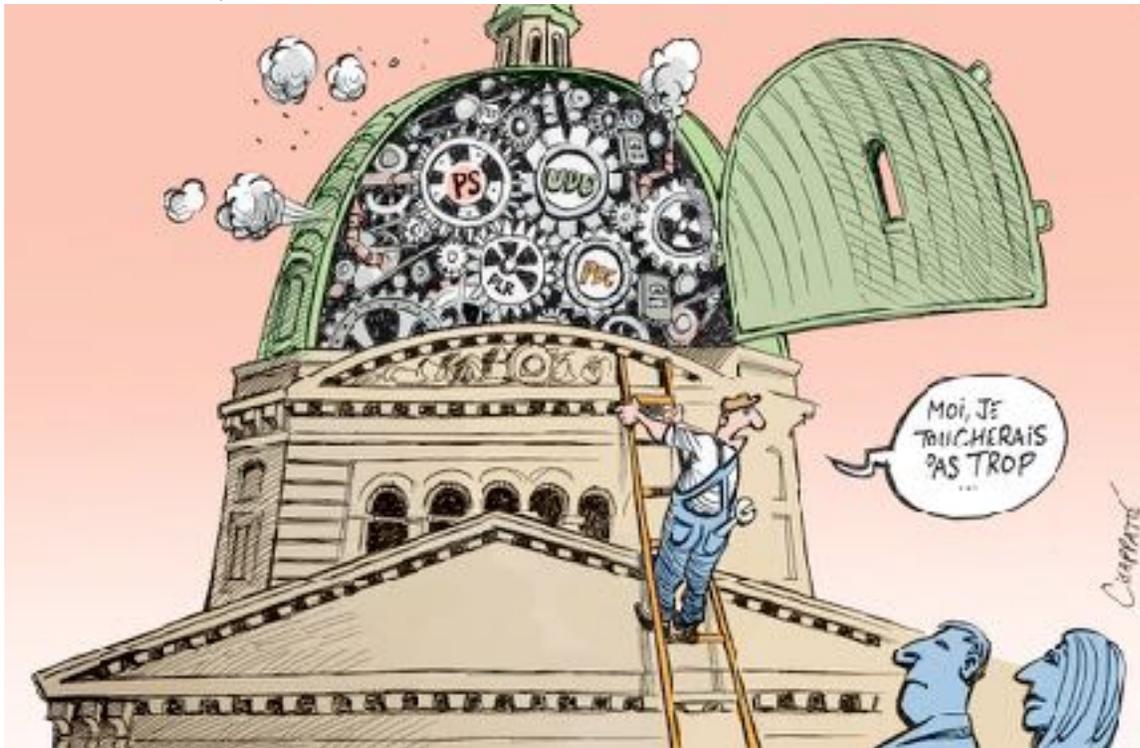


La mécanique suisse (13 octobre 2015)



© Chappatte dans Le Temps (Suisse)

- 1) De quel type de document s'agit-il?
- 2) Décris-le!
- 3) Quelles abréviations sont-elles notées et à quoi correspondent-elles?
- 4) Pourquoi le personnage dit: « Moi, je toucherais pas trop ... »?
- 5) Quel bâtiment est dessiné?
- 6) Qui siège dans ce bâtiment?

Les prochaines élections fédérales (élections du Conseil national et du Conseil des Etats) auront lieu le 20 octobre 2019. Le est lui élu par l'Assemblée fédérale ou Parlement. Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans. Les conseillers nationaux sont élus pour la durée d'une législature, soit quatre ans, et leur mandat est reconductible. Les élections suivantes auront donc lieu en octobre Tu auras ans. Pour 45 membres du Conseil des Etats, l'élection a lieu en même temps que celle du Conseil national. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des Etats au mois d'avril qui précède l'élection du Conseil national.

La Suisse, Etat fédéral

On définit généralement l'**Etat** par trois éléments indispensables à son existence :

- un territoire
- une population
- des institutions

La politique en Suisse est celle d'un État fédéral comportant **trois niveaux politiques** :

A. B. C.

Pour éviter une trop grande concentration des pouvoirs, les pays démocratiques, comme la Suisse, ont mis en place le principe de la **séparation des pouvoirs**.

- **le pouvoir**: exercé par le peuple ou ses représentants. Il élabore, discute et modifie les lois et s'assure de la bonne gestion de l'exécutif.

- **le pouvoir** : exercé par le gouvernement et secondé par une administration. Il exécute / fait appliquer les lois, propose au législatif l'adoption, la modification ou l'abrogation de lois.

- **le pouvoir** : exercé par les tribunaux. Il tranche les conflits en lien avec l'application des lois.

Chaque niveau politique dispose d'un pouvoir et

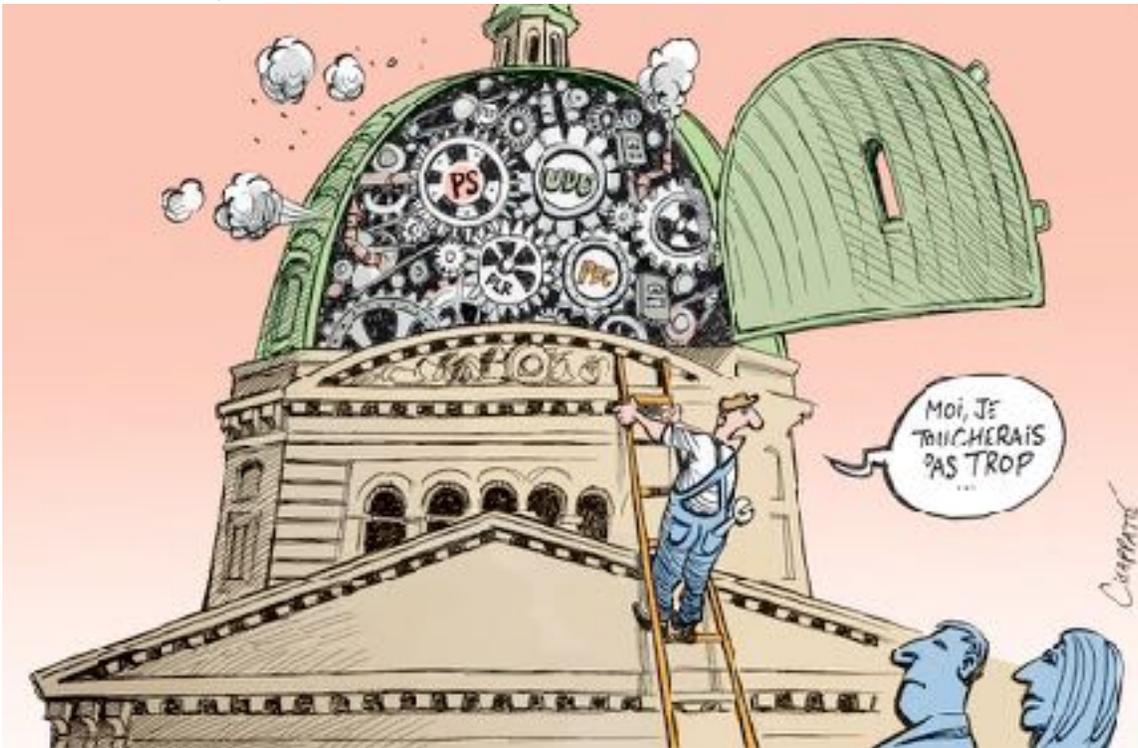
La Confédération et les cantons disposent également du pouvoir

Il n'existe pas de pouvoir au niveau communal.

Complète le tableau:

	Niveau fédéral	Niveau cantonal	Niveau communal
Pouvoir législatif	Assemblée fédérale: ou (200 députés) + ou (46 députés, 2 par canton) (150 députés)
Pouvoir exécutif (7 membres) (7 membres) (3, 5 ou 7 membres)
Pouvoir judiciaire	

La mécanique suisse (13 octobre 2015)



© Chappatte dans Le Temps (Suisse)

- 1) De quel type de document s'agit-il? dessin de presse
- 2) Décris-le! Je vois une coupole d'un bâtiment, ouverte comme une horloge sur l'intérieur, un monsieur sur une échelle qui parle à 2 spectateurs, ...
- 3) Quelles abréviations sont-elles notées et à quoi correspondent-elles? Ce sont les 4 principaux partis politiques de Suisse: PS = Parti socialiste, PDC = Parti démocrate-chrétien, UDC = Union démocratique du centre, PLR = Parti libéral-radical
- 4) Pourquoi le personnage dit: « Moi, je toucherais pas trop ... »?
Parce que cela a l'air très compliqué
- 5) Quel bâtiment est dessiné? Le Palais fédéral ou Palais du Parlement (Bundeshaus)
- 6) Qui siège dans ce bâtiment? Conseil fédéral (aile ouest) et le hall de la coupole est situé entre les deux salles des conseils (national et des Etats)

Les prochaines élections fédérales (élections du Conseil national = Chambre basse et du Conseil des Etats = Chambre haute) auront lieu le 20 octobre 2019. Le CONSEIL FEDERAL est lui élu par l'Assemblée fédérale ou Parlement.

Le renouvellement intégral du Conseil national a lieu tous les quatre ans. Les conseillers nationaux sont élus pour la durée d'une législature, soit quatre ans, et leur mandat est reconductible. Les élections suivantes auront donc lieu en octobre 2023. Tu auras ans. Pour 45 membres du Conseil des Etats, l'élection a lieu en même temps que celle du Conseil national. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la Landsgemeinde élit son représentant au Conseil des Etats au mois d'avril qui précède l'élection du Conseil national.

La Suisse, Etat fédéral

On définit généralement l'**Etat** par trois éléments indispensables à son existence :

- un territoire
- une population
- des institutions

La politique en Suisse est celle d'un État fédéral comportant **trois niveaux politiques** :

A. national (l'Etat/la Fédération) B. cantonal (le canton) C. communal (la commune)

Pour éviter une trop grande concentration des pouvoirs, les pays démocratiques, comme la Suisse, ont mis en place le principe de la **séparation des pouvoirs**.

- **le pouvoir législatif**: exercé par le peuple ou ses représentants. Il élabore, discute et modifie les lois et s'assure de la bonne gestion de l'exécutif.

- **le pouvoir exécutif** : exercé par le gouvernement et secondé par une administration. Il exécute / fait appliquer les lois, propose au législatif l'adoption, la modification ou l'abrogation de lois.

- **le pouvoir judiciaire** : exercé par les tribunaux. Il tranche les conflits en lien avec l'application des lois.

Chaque niveau politique dispose d'un pouvoir législatif et exécutif

La Confédération et les cantons disposent également du pouvoir judiciaire.

Il n'existe pas de pouvoir judiciaire au niveau communal.

Complète le tableau:

	Niveau fédéral	Niveau cantonal	Niveau communal
P o u v o i r législatif	Assemblée fédérale: Conseil national ou chambre basse (200 députés) + Conseil des Etats ou chambre haute (46 députés, 2 par canton)	Grand Conseil (150 députés)	Conseil communal ou général
P o u v o i r exécutif	Conseil fédéral (7 membres)	Conseil d'Etat (7 membres)	Municipalité (3, 5 ou 7 membres)
P o u v o i r judiciaire	Tribunal fédéral	Tribunal Cantonal	

A voir avec les élèves (à choix):

<https://www.ch.ch/fr/democratie/parlement-suisse/composition-du-parlement-suisse/>

https://www.swissinfo.ch/fre/multimedia/démocratie-directe_courte-introduction-au-système-politique-suisse/36884416

<https://www.ch.ch/fr/democratie/federalisme/>